

Séance ordinaire du 3 septembre 2014
Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville

Présences à l'ouverture de la séance :

Mme Jocelyne Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu, et MM. Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Alain Brière, maire de Rougemont, Gilles Delorme, maire de Marieville, Michel Picotte, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien, et Jacques Viens, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Absent en début de séance : M. Jacques Ladouceur, maire de Richelieu.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, M. Michel Picotte.

Sont également présents à l'ouverture de la séance : Mmes Marie-Ève Brin, coordonnatrice à la gestion des cours d'eau, Anne-Marie Dion, adjointe au greffe et au directeur, et MM. Rosaire Marcil, directeur général et secrétaire-trésorier, Francis Provencher, coordonnateur à l'aménagement, et Étienne Rousseau, coordonnateur à la gestion des matières résiduelles.

Résolution 14-09-9430

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le préfet, M. Michel Picotte, procède à l'ouverture de la séance à 19 h et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de Mme Jocelyne Deswarte, appuyée par M. Jacques Viens, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour proposé suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance du conseil du 6 août 2014, dépôt pour adoption
3. Période de questions no 1 réservée au public
4. Aménagement du territoire :
 - 4.1 Consultation de la CMM sur le Plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles
 - 4.2 Autres sujets d'aménagement
5. Gestion des cours d'eau :
 - 5.1 Branche 1 du cours d'eau Catherine à Saint-Mathias-sur-Richelieu, travaux d'urgence
6. Gestion des matières résiduelles :
 - 6.1 Révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), résolution de démarrage et échéancier de travail
7. Politique nationale de la ruralité (PNR) :
 - 7.1 Rapport d'évaluation de la PNR 2
8. Sécurité incendie
9. Piste cyclable :
 - 9.1 Travaux de réparation de la fondation et du pavage d'une section de la piste située à Saint-Césaire, acceptation de la soumission
 - 9.2 Production des plans et devis pour le réaménagement du bâtiment de la halte cycliste à Saint-Césaire, acceptation de l'offre
10. Demandes d'appui :
 - 10.1 Frais du Tribunal administratif du Québec, demande de la MRC de Beauce-Sartigan
 - 10.2 Programme RénoVillage, demande de la MRC de Robert-Cliche
 - 10.3 Service postal canadien, demande de la Fédération québécoise des municipalités
11. Demandes, invitations ou offres diverses :
 - 11.1 Journée de formation sur les écoparcs industriels, invitation de PALME Québec
 - 11.2 Tournoi de golf annuel du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Rouville

- 11.3 Sortie agricole au cœur de la région du Centre-du-Québec, invitation du Comité de conservation des sols de Rouville
 - 12. Gestion financière, administrative et corporative :
 - 12.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier
 - 12.2 Projet de photos sur toile en vue aérienne des municipalités de la MRC, proposition de M. Laurent Lucuix, photographe
 - 13. Période de questions no 2 réservée au public
 - 14. Autres sujets d'intérêt pour la MRC de Rouville :
 - 14.1 Dépôt du rôle d'évaluation de la Municipalité de Rougemont
 - 15. Correspondances
 - 16. Levée de la séance
- Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

Résolution 14-09-9431

2. Procès-verbal de la séance du conseil du 6 août 2014, adoption

Sur proposition de M. Jacques Viens, appuyée par M. Guy Benjamin, il est **résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil de la MRC de Rouville tenue le 6 août 2014, tel qu'il a été rédigé par le secrétaire-trésorier, et de dispenser ce dernier d'en faire lecture étant donné qu'une copie de ce procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

3. Période de questions no 1 réservée au public

Un citoyen de Saint-Paul-d'Abbotsford fait part au conseil de son insatisfaction du service de la vidange des boues de fosses septiques de la MRC.

M. Jacques Ladouceur, maire de Richelieu, arrive à 19 h12 et prend place à la table du conseil.

4. Aménagement du territoire :

Résolution 14-09-9432

4.1 Consultation de la CMM sur le Plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles

Considérant que le Comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a soumis, pour fins de consultation, un Projet de plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles;

Considérant que ce projet de plan propose les cinq actions suivantes :

- la création d'un fonds métropolitain pour appuyer la mise en œuvre des PDZA;
- l'élaboration d'un outil métropolitain de gestion du foncier et/ou d'accès à la terre agricole;
- l'harmonisation à l'échelle métropolitaine des stratégies visant la mise en marché des produits agricoles;
- le développement de partenariats visant la diversification des productions agricoles et la mise en œuvre de projets innovants;
- la tenue d'une veille relative aux projets de développement et de mise en valeur des activités agricoles;

Considérant que la MRC de Rouville élabore actuellement un plan de développement de la zone agricole (PDZA), dans le cadre d'un programme d'aide financière mis de l'avant par la CMM et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Considérant que plusieurs MRC entièrement ou partiellement incluses dans la CMM sont également à réaliser un plan de développement de la zone agricole (PDZA) ou un outil de développement de la zone agricole à l'échelle de leur territoire respectif;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** que la MRC de Rouville, eu égard au Projet de plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles, soumette à la CMM les commentaires suivants :

- il aurait été davantage pertinent d'attendre que les MRC aient adopté leur PDZA respectif avant d'entreprendre l'élaboration d'un Projet de plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles;
- en élaborant le Projet de plan à partir des synthèses des PDZA, des enjeux communs aux différentes MRC auraient pu se dégager tout en s'assurant de tenir compte des préoccupations du milieu;
- la MRC est favorable à la création d'un fonds métropolitain afin d'assurer un appui financier à la mise en œuvre des PDZA de la CMM puisque la démarche d'élaboration et de consultation a créé beaucoup d'attentes chez les agriculteurs locaux;
- les actions définies au Projet de plan semblent loin des préoccupations des agriculteurs locaux exprimées lors des consultations publiques dans le cadre de l'élaboration du PDZA de la MRC;
- l'engagement et l'implication de la MRC dans la mise en œuvre de ce Projet de plan demeurent limités et les actions semblent difficilement réalisables;

il est également **résolu** de transmettre copie de la présente à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud ainsi qu'aux MRC membres de cette Table.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

4.2 Autres sujets d'aménagement

Aucun sujet.

5. Gestion des cours d'eau :

5.1 Branche 1 du cours d'eau Catherine à Saint-Mathias-sur-Richelieu, travaux d'urgence

Suite à la présentation par la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau de l'état de l'avancement du dossier de la Branche 1 du cours d'eau Catherine, les membres du conseil conviennent de reporter les délibérations sur ce dossier à une prochaine séance.

6. Gestion des matières résiduelles :

Résolution 14-09-9433

6.1 Révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), résolution de démarrage

Considérant que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Rouville est en vigueur depuis le 25 février 2005;

Considérant, en vertu de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), qu'il y a lieu de procéder à la révision du PGMR de la MRC;

Considérant que la MRC, conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la LQE, doit adopter une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son PGMR;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par Mme Jocelyne Deswarte et **résolu** que la MRC de Rouville amorce la révision de son PGMR en date du 3 septembre 2014;

il est également **résolu** qu'un avis soit diffusé dans un journal distribué sur le territoire de la MRC de Rouville et qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), aux municipalités de la MRC ainsi qu'aux MRC environnantes.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

7. Politique nationale de la ruralité (PNR) :

Résolution 14-09-9434

7.1 Rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014

Considérant que l'article 4.1A du Pacte rural 2014-2019, signé le 31 mars 2014, prévoit le dépôt par la MRC de Rouville d'un rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014;

Considérant, lors de la séance de travail du 20 août dernier, qu'un rapport d'évaluation préliminaire a été soumis pour étude aux membres du conseil;

Considérant que le rapport final a été déposé pour adoption à la présente séance et que les membres du conseil en sont satisfaits;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne Deswarte appuyé par M. Gilles Delorme et **résolu** d'adopter le rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014 et de le transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ou à son représentant.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

8. Sécurité incendie

Aucun sujet.

9. Piste cyclable :

Résolution 14-09-9435

9.1 Travaux de réparation de la fondation et du pavage d'une section de la piste cyclable, acceptation de la soumission

Considérant qu'une section asphaltée de la piste cyclable La Route des Champs située sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire, d'une longueur approximative de 60 mètres, présente une dégradation importante pouvant créer un danger pour les utilisateurs de la piste;

Considérant, suite à une demande de propositions, que l'entreprise Sintra inc. a fourni une soumission au prix de 12 766,16 \$ taxes incluses pour effectuer des travaux de réfection de la fondation et la pose de pavage de la section de la piste dégradée;

Considérant qu'un montant de 15 000 \$ est prévu au budget 2014 pour l'exécution de travaux de réparation de cette section;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par M. Jacques Viens et **résolu** d'accepter la soumission de l'entreprise Sintra inc., datée du 28 août 2014, pour l'exécution des travaux de réparation de la surface asphaltée d'une section de la piste cyclable La Route des Champs située à Saint-Césaire, au prix de 12 766,16 \$ incluant les taxes, et d'autoriser une dépense suffisante pour le prix de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget

Résolution 14-09-9436

9.2 Production des plans et devis pour le réaménagement du bâtiment de la halte cycliste à Saint-Césaire, acceptation de l'offre

Considérant que le bâtiment d'accueil de la piste cyclable de la piste cyclable s'avère désuet et peu fonctionnel et qu'il a été prévu au budget 2014 un montant de 5 000 \$ pour des services professionnels relatifs à la réalisation de plans et devis de construction dans le cadre d'un projet de rénovation de ce bâtiment;

Considérant, suite à une demande de propositions, que la firme Caroline Denommée architecte inc. a fourni une soumission au prix de 7 990,76 \$ taxes incluses, et que ces honoraires devraient faire l'objet d'un financement à long terme;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Jacques Ladouceur et **résolu** d'accepter l'offre de service de la firme Caroline Denommée architecte inc., au prix de 7 990,76 \$ incluant les taxes, pour la production de plans et devis dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment d'accueil de la piste cyclable et d'autoriser une dépense suffisante pour le prix de ce contrat, lequel devra faire l'objet d'un financement à long terme.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget

10. Demandes d'appui :

Résolution 14-09-9437

10.1 Frais du Tribunal administratif du Québec

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan, par la résolution numéro 2014-091 de son comité administratif, demande l'intervention de la Fédération québécoise des municipalités concernant l'application des articles 148 à 148.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* par le Tribunal administratif du Québec;

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville est favorable à cette demande et partage les motifs à l'appui de celle-ci formulés par la MRC de Beauce-Sartigan dans sa résolution;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'appuyer la résolution numéro 2014-091 de la MRC de Beauce-Sartigan à l'effet de demander l'intervention de la Fédération québécoise des municipalités dans le dossier des frais du Tribunal administratif du Québec.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 14-09-9438

10.2 Programme RénoVillage

Considérant que la MRC Robert-Cliche, par la résolution numéro 5271-14 de son conseil, demande au gouvernement du Québec d'épargner le programme RénoVillage dans ses efforts de rationalisation des finances publiques;

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville est favorable à cette demande et partage les motifs à l'appui de celle-ci formulés par la MRC Robert-Cliche dans sa résolution;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Gilles Delorme et **résolu** de se joindre à la MRC Robert-Cliche pour demander au premier ministre du Québec, au ministre des Finances, au président du Conseil du Trésor et au ministre des Affaires municipales et

de l'Occupation du territoire d'épargner le programme RénoVillage, dans le cadre des efforts du gouvernement de rationalisation des finances publiques;

il est également **résolu** de transmettre, pour appui, cette résolution à la députée d'Iberville, au député de Chambly, à la Fédération québécoise des municipalités et à Solidarité rurale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 14-09-9439

10.3 Service postal canadien

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités, par la résolution CA 2014-06-05/05 de son conseil d'administration, adresse à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, Madame Lisa Raitt, certaines demandes visant le maintien d'un service postal de proximité essentiel pour les communautés;

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville est favorable à ces demandes et partage les motifs à l'appui de celles-ci formulés par la Fédération québécoise des municipalités dans sa résolution;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne Deswarte, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités dans ses demandes à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, Madame Lisa Raitt, à l'effet :

- 1^o de faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans de petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste et permette également d'amorcer la réflexion visant l'accessibilité aux services;
- 2^o de supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole du service postal canadien* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- 3^o de prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et de rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- 4^o de mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- 5^o d'établir un processus opérationnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants;

il est également **résolu** de transmettre cette résolution à la Fédération canadienne des municipalités, aux syndicats des travailleurs et travailleuses des postes et à la Fédération québécoise des municipalités et à Solidarité rurale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

11. Demandes, invitations ou offres diverses

11.1 Journée de formation sur les écoparcs industriels

Après considération de l'invitation de PALME Québec à l'une des deux (2) journées de formation sur les écoparcs industriels, les membres du conseil conviennent de ne pas déléguer de représentant de la MRC à cette formation et de transmettre cette invitation aux municipalités de la MRC à caractère industriel.

Résolution 14-09-9440

11.2 Tournoi de golf annuel du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Rouville

Après considération de l'invitation au tournoi annuel du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Rouville, qui aura lieu le 24 septembre 2014 au Club de golf de Rougemont, il est proposé par M. Alain Brière, appuyé par Mme Jocelyne Deswarte et **résolu** d'autoriser l'achat de quatre (4) billets pour la participation à ce tournoi des membres du conseil suivants : MM. Guy Benjamin, Alain Brière, Gilles Delorme, Yvan Pinsonneault, ainsi qu'une dépense de 135 \$ pour leurs frais d'inscription au tournoi.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 4 du budget

Résolution 14-09-9441

11.3 Sortie agricole au cœur de la région du Centre-du-Québec

Après considération de l'invitation à la Sortie agricole au cœur de la région du Centre-du-Québec organisée par le Comité de conservation des sols Rouville, qui aura lieu le 11 septembre 2014, il est proposé par Mme Jocelyne Deswarte, appuyé par M. Gilles Delorme et **résolu** d'autoriser la participation de M. Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, et Mme Guylaine Ouellet, adjointe au coordonnateur à l'aménagement, à cet événement ainsi qu'une dépense suffisante pour leurs frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

12. Gestion financière, administrative et corporative :

Résolution 14-09-9442

12.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier

Sur proposition de M. Jacques Ladouceur, appuyée par Mme Jocelyne Deswarte, il est **résolu** que les comptes ainsi que les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier soumis pour approbation à la présente séance, lesquels comptes et dépenses totalisent respectivement 343 038,22 \$ et 2 401,52 \$, soient ratifiés et approuvés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer ces comptes.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1, 2, 3, 4 et 5 du budget

Résolution 14-09-9443

12.2 Projet de photos sur toile en vue aérienne des municipalités de la MRC

Considérant que la MRC de Rouville a manifesté auprès de M. Laurent Lucuix, photographe, un intérêt pour l'acquisition de photos sur toile en vue aérienne des municipalités de la MRC;

Considérant, lors de la réunion de travail du 20 août 2014, que M. Lucuix a soumis et présenté aux membres du conseil une proposition pour la production et la fourniture de dix (10) photos sur toile grand format (40 X 30 pouces) au prix de 7 000 \$ advenant une participation financière de la MRC au livre « Le Richelieu à vol d'oiseau » ou 8 000 \$ en l'absence d'une telle participation;

Considérant que le livre « Le Richelieu à vol d'oiseau » portera essentiellement sur les municipalités situées en bordure de la rivière Richelieu;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par M. Gilles Delorme et **résolu** d'accepter la proposition de M. Laurent Lucuix, présentée le 20 août dernier, pour la production et la fourniture de dix (10) photos sur toile grand format (40 X 30 pouces) au prix avant taxes de 8 000 \$ et, par conséquent, de ne pas contribuer financièrement à la production du livre « Le Richelieu à vol d'oiseau »;

il est également **résolu** d'autoriser une dépense 9 198 \$ incluant taxes pour le prix de ce contrat payable en deux (2) versements, soit 50 % en 2014 après le dépôt des épreuves photographiques et le solde en 2015.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

13. Période de questions no 2 réservée au public

Un citoyen de Marieville s'informe sur le lien entre le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et la politique nationale de la ruralité (PNR).

14. Autres sujets d'intérêt pour la MRC de Rouville :

Résolution 14-09-9444

14.1 Report du dépôt du rôle d'évaluation de la Municipalité de Rougemont

Considérant que la MRC de Rouville est l'organisme responsable de l'évaluation foncière pour les municipalités de son territoire régies par *le Code municipal du Québec*;

Considérant, selon les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que les rôles d'évaluation doivent être déposés avant le 15 septembre de chaque année;

Considérant que l'évaluateur veut intégrer au nouveau rôle d'évaluation de la Municipalité de Rougemont les dernières visites effectuées en 2014 lors de son maintien;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par Mme Jocelyne Deswarte et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville, conformément aux dispositions de l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q.,c. F-2.1), informe le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, du report au 31 octobre 2014 de la date du dépôt du rôle d'évaluation de la Municipalité de Rougemont.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 2 du budget

15. Correspondances

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux maires aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

Résolution 14-09-9445

16. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jacques Viens, appuyé par M. Alain Brière et **résolu** de lever la séance à 20 h 19.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

le préfet

le secrétaire-trésorier

Certificat de crédits

Je soussigné, Rosaire Marcil, secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2014 pour les dépenses décrites dans les résolutions numéros 14-09-9433, 14-09-9435, 14-09-9436, 14-09-9440, 14-09-9441, 14-09-9442 et 14-09-9443 de la présente séance du conseil de la MRC de Rouville.

le secrétaire-trésorier